

Mars 2012

Améliorer la coordination dans le domaine SPS au niveau national

Le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux pour la promotion des échanges ou la réalisation d'autres objectifs nationaux repose sur les efforts conjoints de différentes parties prenantes publiques et privées. L'expérience montre que ces objectifs sont plus facilement atteints lorsque les parties prenantes nationales se réunissent régulièrement pour examiner les questions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

La présente note d'information résume les recommandations et enseignements tirés du document du STDF intitulé "Mécanismes nationaux de coordination dans le domaine SPS: Perspective africaine". D'après ce document, le renforcement de la coordination entre les organismes gouvernementaux concernés aux niveaux national et infranational, et avec le secteur privé, permet de combler les lacunes en matière d'information, favorise les synergies dans la mise en œuvre des mesures SPS et améliore l'efficacité des ressources disponibles. Enfin, il permet aux pays de mieux mettre en œuvre l'Accord SPS, tout en améliorant leur participation aux activités des organismes internationaux de normalisation.

Quels sont les différents types de mécanismes nationaux de coordination SPS et leur fonctionnement est-il satisfaisant?

Les recherches menées par le STDF en 2010, y compris une étude ciblant les pays d'Afrique, montrent que les mécanismes de coordination dans le domaine SPS (généralement dénommés "comités SPS nationaux") sont extrêmement variés. Certains fonctionnent mieux que d'autres, certains ne fonctionnent pas du tout. Seul un répondant à l'enquête (l'Afrique du Sud) a jugé son mécanisme de coordination dans le domaine SPS satisfaisant.

D'après les résultats de l'enquête, la réussite limitée des comités SPS nationaux est liée à des attributions peu claires, à une législation obsolète, à une faible sensibilisation aux questions SPS, à des ressources inadéquates et/ou à des difficultés à intégrer le secteur privé. Le manque de ressources peut représenter un obstacle, mais on peut faire beaucoup avec un engagement politique clair et l'adhésion des principales parties prenantes du domaine SPS malgré des ressources relativement limitées.

Si la plupart des comités SPS nationaux axent leurs activités sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux, certains traitent de questions plus vastes telles que le

développement agricole, la promotion des exportations ou des produits spécifiques. Dans certains cas, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les normes volontaires privées sont également visés. Les fonctions traditionnelles de ces comités incluent généralement la sensibilisation aux questions SPS, l'échange de renseignements, la coordination de la coopération technique dans le domaine SPS ou des positions des pays, la fourniture de conseils sur l'élaboration de politiques et stratégies dans le domaine SPS, et/ou l'examen des notifications de l'OMC.

Les membres varient en fonction du contexte. Outre les différents organismes publics impliqués dans les activités SPS (y compris les points d'information SPS et OTC, et les points de contact du Codex, de la CIPV et de l'OIE), les comités comptent parfois parmi leurs membres des représentants d'associations de producteurs, des exportateurs, des chambres de commerce et/ou des entreprises individuelles. Si certains comités sont officiellement reconnus par la législation nationale, d'autres comités informels fonctionnent de facto, sans aucune approbation officielle. Les comités SPS nationaux se réunissent soit de façon régulière, soit sur une base ad hoc. Les comités permanents semblent mieux placés pour prendre des décisions stratégiques, par rapport aux comités ad hoc qui ont tendance à être plus réactifs en cas d'urgence mais dont l'orientation est moins stratégique.

Messages clés

- Les expériences des Membres de l'OMC montrent que les pays qui disposent d'un mécanisme opérationnel de coordination dans le domaine SPS gèrent plus efficacement les questions SPS.
- Les comités SPS nationaux sont un instrument utile pour stimuler le dialogue public privé sur les questions SPS.
- La participation du secteur privé est importante, car ses acteurs sont directement concernés, par le biais du commerce, par les questions de conformité dans le domaine SPS.
- Les comités SPS nationaux en place ont des objectifs et un mandat clairs ainsi que des bonnes pratiques en matière de tenue de réunions.
- Il est prouvé que la coordination en matière SPS aux niveaux national et régional peut encore être grandement améliorée.
- Des ressources humaines et financières sont nécessaires au fonctionnement et à la gestion des comités SPS nationaux. Cependant, l'engagement et la volonté de s'investir sont souvent plus importants.
- Une coordination efficace en matière SPS au niveau national peut favoriser la cohérence régionale dans ce domaine et devrait donc être encouragée.

Conseils pratiques pour améliorer la coordination dans le domaine SPS au niveau national

Garantir la forte adhésion des gouvernements. L'engagement de hauts responsables politiques et de fonctionnaires gouvernementaux est généralement un prérequis pour que soit établi un environnement favorable à la création et au développement des comités SPS nationaux. Cela peut nécessiter l'organisation d'activités de sensibilisation à l'importance des questions SPS et à l'incidence que peuvent avoir les mesures SPS sur le commerce international et l'économie dans son ensemble. La sensibilisation à haut niveau à l'importance des comités SPS nationaux peut favoriser leur reconnaissance officielle. Bien que préférable, ceci peut cependant prendre des années.

Clarifier les rôles et mandats des comités SPS. Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination dans le domaine SPS nécessite que les rôles et responsabilités organisationnels soient définis clairement et fassent l'objet d'un consensus. Dans certains cas, il peut être nécessaire de revoir la législation. Il est également important de choisir judicieusement l'ancrage institutionnel du secrétariat du comité SPS national.

S'appuyer sur les mécanismes existants. Dans de nombreux pays, différents groupes de travail, équipes spéciales et autres comités traitent déjà de questions liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (les comités nationaux du Codex, par exemple), à la santé animale ou à la préservation des végétaux, ou à certains produits de base d'exportation. Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux comités SPS nationaux lorsque les mécanismes

existants sont à même de remplir efficacement leur rôle. Utiliser les mécanismes existants permet d'économiser des ressources et du temps.

Réfléchir de façon créative. L'organisation et le fonctionnement des comités SPS nationaux ne sont régis par aucune règle immuable. Il faut s'efforcer de faire intervenir toutes les parties prenantes concernées des secteurs public et privé pour leur permettre de parvenir à un consensus sur le type de structure qui leur conviendrait le mieux. Il peut s'agir, mais pas toujours, de créer des sous-comités. On peut aussi organiser, dans le cadre des réunions des comités SPS, des séances en petits groupes avec différents organes nationaux du Codex, de la CIPV et de l'OIE. Les réunions devraient avoir lieu aussi souvent que nécessaire. Une option consiste à réunir le comité SPS national au moins trois fois par an, pour préparer les réunions du Comité SPS de l'OMC à Genève et assurer leur suivi.

Convenir des ressources nécessaires et les identifier. La création et le fonctionnement des comités SPS nationaux peuvent entraîner des dépenses mineures (liées par exemple au maintien d'un secrétariat ou d'un site Web, à la fourniture de café lors des réunions, à la prise en charge des frais de voyages des fonctionnaires qui ne viennent pas de la capitale). Les ressources humaines – y compris le temps consacré à la préparation et au suivi des réunions – sont tout aussi importantes. Si les donateurs peuvent parfois fournir une aide au "démarrage", les dépenses liées à la coordination SPS devraient idéalement être couvertes par les budgets des gouvernements nationaux pour une plus grande stabilité des financements.

Améliorer la communication. Il convient d'accorder davantage d'attention et de ressources à l'amélioration de la communication et de l'échange de renseignements. Différents outils peuvent être utilisés. La mise en place de réseaux et d'outils en ligne peut favoriser l'échange de renseignements dans le domaine SPS, non seulement entre les organismes publics concernés mais également avec le secteur privé.

Encourager activement la durabilité. L'expérience montre qu'il est relativement simple d'établir des comités SPS nationaux. Le véritable défi consiste à rendre ces comités efficaces et opérationnels, tout en garantissant leur durabilité à moyen et long termes (voir encadré). Les comités inactifs, qui n'existent que sur le papier, devraient être évités. La formalisation des arrangements institutionnels pour les comités SPS nationaux peut améliorer leur fonctionnement à long terme.

Promouvoir la cohérence régionale dans le domaine SPS.

Une coordination efficace en matière SPS au niveau national peut bien souvent favoriser la cohérence régionale dans ce domaine. Les mécanismes de renforcement de la coordination régionale dans le domaine SPS sont importants et devraient être encouragés. Il convient d'accorder plus d'attention aux manières d'atteindre cet objectif, étant donné les ressources limitées et l'appartenance de certains pays à plus d'une communauté économique régionale d'Afrique.

Facteurs clés permettant d'améliorer la durabilité des comités SPS nationaux

- **Solliciter la participation et l'engagement du secteur privé.**
- **Mettre en place une conception et une structure pratiques et fiables, dotées d'un mandat clair et fondées sur la confiance et la transparence.**
- **Encourager les membres à faire de l'échange actif de renseignements une composante de leurs travaux ordinaires (et non une tâche facultative ou additionnelle).**
- **Désigner un président compétent et un secrétariat ou une personne efficace capable d'assurer la préparation et le suivi des réunions, en temps voulu et de façon appropriée.**
- **Effectuer des examens réguliers pour évaluer les résultats et apporter des modifications, le cas échéant.**

La présente note d'information a été établie par le Secrétariat du STDF et ne reflète pas nécessairement les vues des partenaires, donateurs ou organisations participantes du STDF. Les notes d'information du STDF portent sur des questions concernant la coopération technique dans le domaine SPS et figurent sur le site Web du STDF. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser au STDF à l'adresse: STDFSecretariat@wto.org ou vous rendre sur le site du STDF à l'adresse suivante: www.standardsfacility.org.